



Préavis d'adjudication de contrat

1. Titre

ENERGY STAR pour la certification industrielle en Amérique du Nord

2. Introduction

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

3. Contexte

Ressources naturelles Canada (RNCan) a signé une entente avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis (EPA) pour utiliser la marque ENERGY STAR. L'EPA possède les droits de la marque ENERGY STAR.

La version de ce programme au Canada doit être basée sur les outils d'analyse comparative d'ENERGY STAR, outils qui ont été conçus dans le cadre d'une entente de collaboration exclusive entre l'EPA et l'Université Duke. Les outils d'analyse comparative d'ENERGY STAR sont basés sur des indices de rendement énergétique d'usine et ils peuvent aider les entreprises à savoir à quel point leur usine utilise l'énergie efficacement par rapport à d'autres usines aux États-Unis et au Canada.

Pour être en mesure d'instaurer ENERGY STAR pour l'industrie de manière uniforme partout aux États-Unis et au Canada, RNCan et l'EPA collaborent pour concevoir et actualiser des plateformes d'analyse comparative industrielles qui utilisent des données confidentielles sur l'énergie. Il est entendu que l'accès à ces données est étroitement contrôlé, et qu'un tel accès est accordé de façon restreinte; par exemple, les données des États-Unis ne sont disponibles que par l'entremise du Center for Economic Studies du Census Bureau des États-Unis et elles ne sont fournies qu'aux chercheurs ayant obtenu plusieurs autorisations d'accès au terme de longs processus d'approbation. Par conséquent, l'accès aux données confidentielles et la capacité à protéger ces données sont essentiels. Dans ces deux pays, les données sont organisées en accord avec le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Tout comme le programme aux États-Unis, la version canadienne du programme ENERGY STAR pour l'industrie offre aux entreprises une reconnaissance pour leur engagement en matière de gestion de l'énergie en accordant des certifications pour les usines.

Ce projet de recherche apporte un appui ferme pour les engagements du Canada dans le cadre du Dialogue canado-américain sur l'énergie propre, du Groupe ministériel sur l'énergie propre et du protocole d'entente des ministres nord-américains de l'Énergie concernant la collaboration en matière de changements climatiques et d'énergie.

4. Objectif

Les services d'un consultant sont nécessaires pour réaliser une recherche qui instaurera la certification ENERGY STAR pour l'industrie de manière uniforme partout aux États-Unis et au Canada.

5. Exigences du projet

5.1 *Tâches, livrables, jalons et calendrier*



TÂCHES

Voici les tâches pour chaque livrable de ce projet :

Tâche		Description
1	Collecter et harmoniser les données	Des données sur l'énergie et la production doivent être collectées pour des usines de fabrication dans des industries sélectionnées au Canada, par exemple, en utilisant des données fournies par Statistique Canada. De plus, il est possible qu'il soit nécessaire de communiquer avec des entreprises, des associations professionnelles et d'autres organisations pour demander des données en cas de lacunes. Les données recueillies doivent être examinées et intégrées à la base de données sur les usines aux États-Unis correspondante. Les données doivent en outre être vérifiées pour assurer la présence d'unités d'énergie et de production valides, une conversion adéquate des unités métriques et impériales, et l'uniformité dans des aspects comme les comparaisons d'une année à l'autre des intensités énergétiques. Si des données inhabituelles sont trouvées, il faut communiquer avec les fournisseurs de données pour résoudre le problème. Le résultat de cette tâche est un ensemble de données canado-américaines intégré pouvant être utilisé pour bâtir un modèle mathématique qui établit l'efficacité énergétique relative d'une usine de fabrication par rapport au reste de son secteur industriel.
2	Préparer des indicateurs de rendement énergétique provisoires	Les ensembles de données intégrés pour chaque secteur doivent être utilisés pour servir de base à une approche de modélisation statistique et pour préparer un ensemble provisoire d'indices de rendement énergétique. Ces indicateurs provisoires doivent être examinés par des entreprises dans les deux pays pour déterminer dans quelle mesure ils rendent compte des répercussions énergétiques qui influent sur la consommation de l'énergie dans un type en particulier d'usine de fabrication et de processus.
3	Tester et réviser les indicateurs de rendement énergétique	Les indicateurs de rendement énergétique pour chaque secteur doivent être améliorés au moyen de collaboration avec l'industrie et des associations aux États-Unis et au Canada. Cela implique de tester et de réviser ces indicateurs à la lumière d'un examen approfondi de l'industrie. Le résultat de cette tâche est de contribuer à la constitution d'un ensemble final d'indicateurs de rendement énergétique.
4	Achever les indicateurs de rendement énergétique	L'ensemble final d'indicateurs de rendement énergétique doit être fourni à l'industrie pour aider les entreprises à améliorer leur rendement énergétique et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Cela implique de rendre le modèle accessible et compatible pour les utilisateurs aux États-Unis et au Canada.

Livrables

Les livrables du projet sont les suivants :

Livrable		Description
A	Améliorer et actualiser les analyses comparatives énergétiques actuelles	Intégrer de l'information sur l'industrie canadienne et fournir des observations sur le processus en cours aux États-Unis pour améliorer et actualiser les analyses comparatives énergétiques actuelles (indicateurs de rendement énergétique) pour les secteurs, plus particulièrement les cas où le rendement énergétique s'est amélioré, ce qui permet une instauration uniforme d'ENERGY STAR pour l'industrie partout aux États-Unis et au Canada.



Livrable	Description
B Concevoir de nouvelles analyses comparatives pour les usines	Intégrer de l'information sur l'industrie canadienne et fournir des observations sur le processus en cours aux États-Unis pour concevoir de nouvelles analyses comparatives énergétiques pour les usines selon l'industrie (indicateurs de rendement énergétique) au moyen de la modélisation statistique avec des données réelles sur des usines de fabrication dans l'ensemble de l'industrie dans les secteurs, ce qui permet une instauration uniforme d'ENERGY STAR pour l'industrie partout aux États-Unis et au Canada.

6. **Period du contrat**

Il est prévu que le contrat débutera à la date d'attribution et se terminera le **28 février 2019**, avec l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour une période maximale de **deux (2)** années supplémentaires se terminant le 28 février 2021.

7. **Coût estimé**

Le coût estimatif pour cette exigence ne dépassera pas 400 000 \$ CAD, taxes applicables non comprises, pour les trois années.

8. **Accords commerciaux**

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ALENA (Article 1016.2)

1016.2(b) - lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera ;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada et Chili (article Kbis-09)

Kbis-09 (b) - Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ACI (Article 506.12)

506.12(b) - lorsque, pour des raisons d'ordre technique, il y a absence de concurrence et que les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou encore de produits ou services de remplacement;

Applicable provision appel d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Honduras (Article 17.11)

17.11.2 b) - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

Applicable provision appel d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Paname (Article 16.10)

16.10.1b) - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;



9. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État et aux accords commerciaux applicables

Justification du recours à un seul fournisseur - Dérogation au Règlement sur les marchés de l'État (RME) :

d) Le contrat doit être exécuté par une seule personne ou entreprise.

Le fournisseur doit respecter tous les critères suivants :

1. Au moins 10 ans d'expérience en conception de modèles mathématiques pour estimer l'efficacité énergétique relative d'une usine de fabrication par rapport aux autres acteurs de son secteur industriel.
2. Au moins 10 ans d'expérience à dialoguer avec l'industrie, dans au moins 10 secteurs industriels différents, au sujet des répercussions énergétiques dans le but d'établir la confiance et la crédibilité.
3. Expérience à réaliser un projet de recherche menée aux États-Unis et au Canada (au moins un projet).
4. Expérience à élaborer et à achever une plateforme d'analyse comparative d'ENERGY STAR (au moins une plateforme).
5. Au moins 10 ans d'expérience à gérer et à protéger des données industrielles confidentielles.
6. Connaissances et compréhension du traitement avancé de données statistiques et économiques, y compris les analyses de régression et la modélisation de frontières stochastiques.
7. Diplômes d'études supérieures en statistiques et économie.
8. Autorisation de la part de l'EPA pour concevoir des outils d'analyse comparative pour ENERGY STAR pour l'industrie.

Le fournisseur retenu est le seul fournisseur en mesure de respecter tous les critères ci-dessus ainsi que toutes les exigences décrites à la section 5, Exigences relatives au projet.

10. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Duke University
Office Research Support
2200 W. Main St., Ste. 710
Durham, NC 27705

11. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences. »

12. Date de clôture

Date de clôture: 07 septembre 2018
Heure de clôture: 2h:00, HAE

13. Autorité de contrat

Valérie Holmes

Spécialiste en Approvisionnement
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 5ieme étage,
Ottawa (Ontario), K1A 0E4
Téléphone: (343) 292-8371
Télécopieur: (613) 947-5477
Courriel: valerie.holmes@canada.ca